

geons le riz et les autres productions de notre royaume avec les îles voisines, et c'est ainsi que nous subvenons un peu à nos besoins. Mais survient-il de la sécheresse ou des orages, alors il y a une grande disette de produits, et nous ne pouvons faire le commerce avec ces îles, comme nous le voudrions. Que si maintenant nous faisons le commerce avec votre royaume, il est vrai que votre royaume n'y suffira pas.

D'un autre côté, notre royaume reçoit toujours de l'empire chinois la dignité royale, quoique la couronne y soit héréditaire, et il paye tribut à la dynastie régnante. Or, tout ce qui est de grande importance, nous ne le décidons pas de nous-mêmes. C'est pourquoi, dans les années 1803, 1827 et 1832, les royaumes *mongiali*, *iamilikami* (américain), *inigiti* (anglais) voulant établir le commerce, nous leur avons donné la même réponse et en même temps nous les avons priés de nous excuser.

Nous prions donc le grand commandant d'examiner avec soin nos véritables motifs, de nous faire l'insigne grâce d'avoir pitié de nous et de nous dispenser de l'alliance et du commerce. Nous le conjurons de vouloir bien, à son retour dans sa patrie, se faire notre intercesseur auprès de l'Empereur et nous obtenir ce que nous demandons, et alors tous les mandarins et les grands du royaume allumant des bâtonnets, nous lui rendrons un culte immortel.

Du règne de Tao-Kouang, la 24<sup>e</sup> année, le 16<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> lune (4 mai 1844).

Le gouverneur général de Chang-Lang, ville de premier ordre, au royaume de Lieou K'ieou.

#### HIANG-NANG-PAO

Le grand capitaine veut que deux interprètes soient laissés à terre. Nous avons examiné. Or, jamais auparavant, des hommes d'un pays étranger n'étaient descendus à terre pour y rester. Et parce que le pays est malsain, nous craignons beaucoup que ces deux hommes, en restant, ne contractent quelque infirmité, par suite de la mauvaise température.